

fixés par la délibération n°2024-064 du Conseil Municipal du 6 juin 2024.

Tous les services proposés sont assurés par une équipe d'agents diplômés, experts et professionnels.



1/ L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

L'accueil périscolaire accueille, **UNIQUEMENT SUR RESERVATION**, les enfants scolarisés des trois écoles de la commune les lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 7h30 à 8h45 et de 16h30 à 18h30.

Tranche	Quotients familiaux	TARIFS appliqués
1	De 0 au quotient familial plancher CAF et MSA*	2,30 €
2	Du quotient familial plancher + 1 à 1 100	2,50 €
3	De 1 101 à 1 500	2,70 €
4	+ de 1501 – Non communiqué – Résidents hors commune	2,90 €



Les enfants de **l'école Saint-Joseph** doivent **OBLIGATOIREMENT** être inscrits aux transports scolaires, Txik Txak – Tel. 05 47 75 76 64 – <https://www.txiktxak.fr/le-transport-scolaire/>

2/ LA RESTAURATION SCOLAIRE

La restauration scolaire accueille, **UNIQUEMENT SUR RESERVATION**, les enfants scolarisés à l'école publique et à l'Ikastola. L'école Saint-Joseph assure sa propre restauration.

L'équipe municipale tient à ce que les enfants bénéficient de repas de qualité en favorisant des produits frais, des produits BIO et des produits locaux. La restauration scolaire fonctionne, en période scolaire, tous les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Tranche	Quotients familiaux	TARIFS appliqués
1	De 0 au quotient familial plancher CAF et MSA*	3,40 €
2	Du quotient familial plancher + 1 à 1 100	3,60 €
3	De 1 101 à 1 500	3,80 €
4	+ de 1501 – Non communiqué – Résidents hors commune	4,00 €



• **En 2024, le quotient familial plancher CAF est fixé à 750 et MSA à 900. Le quotient familial appliqué aux familles sera celui du 1er janvier de l'année.**

3/ L'ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MERCREDI - JOURNEE

La commune de Sare propose, depuis la rentrée scolaire 2023-2024, un service d'accueil périscolaire le mercredi toute la journée (hors petites vacances scolaires), de 7h30 à 18h30 (avec repas obligatoire), pour les enfants de 3 à 12 ans, scolarisés des trois écoles de la commune, **UNIQUEMENT SUR RESERVATION et ENGAGEMENT.**

Les familles doivent s'engager à réserver tous les mercredis en journée pour leur(s) enfant(s) sur une période complète et ainsi s'engager à payer cet accueil aux tarifs déterminés qu'elles l'utilisent ou pas.

Cinq périodes d'engagement sont proposées :

- Période 1 : de la rentrée scolaire en septembre aux vacances de la Toussaint,
- Période 2 : des vacances de la Toussaint aux vacances de Noël,
- Période 3 : des vacances de Noël aux vacances d'hiver,
- Période 4 : des vacances d'hiver aux vacances de Printemps,
- Période 5 : des vacances de Printemps aux vacances d'été.

Tranche	Quotients familiaux	TARIFS appliqués
1	De 0 au quotient familial plancher CAF et MSA*	9,20 €
2	Du quotient familial plancher + 1 à 1 100	11,70 €
3	De 1 101 à 1 500	13,20 €
4	+ de 1501 – Non communiqué – Résidents hors commune	14,70 €

4/ L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT - JOURNEE

L'accueil de Loisirs Sans Hébergement est assuré pendant les vacances scolaires :

- d'hiver, de printemps et d'automne (sauf de fin d'année) : les lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 7h30 à 18h30.
- d'été : du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30.

Il accueille, **UNIQUEMENT SUR RESERVATION**, les enfants scolarisés dans les trois écoles de la commune et non scolarisés dans la commune mais y résidant.

Après en avoir laissé priorité aux bénéficiaires précités, les enfants, de 3 à 12 ans, dont l'un, l'autre ou les deux parents peut(vent) justifier d'un contrat de travail pour la période de l'Accueil de Loisirs sur la commune de Sare ». La tarification appliquée sera celle des résidents hors commune. Pour toute modalité d'inscriptions, veuillez contacter le service de l'Enfance en Mairie.

Tranche	Quotients familiaux	TARIFS appliqués
1	De 0 au quotient familial plancher CAF et MSA*	9,20 €
2	Du quotient familial plancher + 1 à 1 100	11,70 €
3	De 1 101 à 1 500	13,20 €
4	+ de 1501 – Non communiqué – Résidents hors commune	14,70 €

5/ L'AIDE AUX LECONS

La commune propose une aide aux leçons, UNIQUEMENT SUR RESERVATION, pour les enfants des trois écoles de la commune, INSCRITS à l'ACCUEIL PERISCOLAIRE (du CP au CM2) à compter du 3 octobre 2024.

Ce service gratuit est assuré par des bénévoles les lundi et jeudi de 17h à 18h.



CONDITIONS DE FACTURATION DES SERVICES de L'ENFANCE

- Toute réservation non annulée et non justifiée sera facturée au tarif en vigueur.
- Toute présence non réservée sera facturée au tarif en vigueur.
- LA FACTURATION SERA APPLIQUEE MENSUELLEMENT.

Pour faciliter votre quotidien, la commune de Sare a mis en ligne ses services périscolaires sur le portail parents en bilingue : <https://parents.logiciel-enfance.fr/sare> , disponible 24h/24 et 7j/7.

Pour toute réservation aux services et tout message à la Mairie (indiquer OBLIGATOIREMENT un OBJET), utiliser ce portail.